BULLETIN DE NÉGOCIATION

SOUS-FINANCÉ ET J'EN AI ASSEZ
À NOUS D'AGIR
OSSTF/FEESO

Le 11 septembre 2026 • Bulletin de négociation nº 10

Négociation centrale ou locale : Comprendre le processus de la CRTO

Comme nous l'avons indiqué dans le Bulletin de négociation nº 8, OSSTF/FEESO, le gouvernement de l'Ontario et les organisations patronales provinciales ne sont pas parvenus à s'entendre sur la table à laquelle un certain nombre d'enjeux devraient être négociés, soit à la table centrale ou à la table locale. Nous avons déposé une demande auprès de la Commission des relations de travail de l'Ontario (CRTO) afin qu'elle détermine si ces enjeux en suspens relèvent de la table de négociation centrale ou locale.

OSSTF/FEESO croit fermement à l'importance de la négociation locale et de la voix locale. De toute évidence, ce gouvernement ne s'intéresse pas à la voix locale, qu'il soit question de décisions municipales en matière de zonage, des conseillères et conseillers scolaires ou des tables de négociation locales. Il voit la voix locale comme un obstacle à son programme.

Le gouvernement et les organisations patronales provinciales ont tous deux exigé que plusieurs enjeux qui sont négociés localement depuis 2014 soient transférés à la table centrale.

Vous trouverez ci-dessous la liste des enjeux en suspens à chaque table.

D'autres syndicats du secteur de l'éducation ont également déposé une demande auprès de la Commission des relations de travail, et il y a un chevauchement important entre les enjeux que le gouvernement tente d'imposer à la table centrale. La *Loi sur la négociation collective dans les conseils scolaires* exige qu'une liste établie des enjeux à négocier à la table centrale soit déterminée avant que la négociation proprement dite puisse commencer.

Il est très important que les membres comprennent qu'il ne peut y avoir de grève ou de *lock-out* légal concernant la détermination de la table à laquelle les enjeux sont négociés (soit la table centrale ou la table locale).

Nous vous transmettons ces renseignements afin d'aider les membres à mieux comprendre l'obstacle auquel nous faisons face et la façon dont les actions du gouvernement retardent la négociation proprement dite.

À ce stade-ci, nous travaillons avec d'autres syndicats du secteur de l'éducation à établir une méthode permettant de traverser le processus devant la Commission des relations de travail aussi rapidement et équitablement que possible.

Enjeux en suspens pour déterminer la portée centrale :

Enjeux à la table des travailleuses et travailleurs en éducation	**Enjeux à la table du personnel enseignant et du personnel enseignant suppléant**
Critères d'admissibilité aux congés rémunérés de courte durée	Critères d'admissibilité aux congés rémunérés de courte durée
Congés non rémunérés	Congés non rémunérés
Congés syndicaux locaux et remboursement des congés syndicaux locaux	Congés syndicaux locaux et remboursement des congés syndicaux locaux
Administration de médicaments aux élèves	Administration de médicaments aux élèves
Échéanciers relatifs aux mutations, au personnel excédentaire et aux suppressions de postes	Échéanciers relatifs aux mutations, au personnel excédentaire et aux suppressions de postes
Sous-traitance	Sécurité d'emploi, à l'exclusion des processus de mise à pied et de rappel
Financement du perfectionnement professionnel local	Financement du perfectionnement professionnel local
Certaines questions relatives aux comités mixtes sur la santé et la sécurité, y compris l'établissement d'exigences concernant un calendrier des réunions, l'accès à l'information, la violence au travail comme point permanent à l'ordre du jour et les recommandations de formation pour les représentantes et représentants des travailleuses et travailleurs	Certaines questions relatives aux comités mixtes sur la santé et la sécurité, y compris l'établissement d'exigences concernant un calendrier des réunions, l'accès à l'information, la violence au travail comme point permanent à l'ordre du jour et les recommandations de formation pour les représentantes et représentants des travailleuses et travailleurs
	Plafonds des listes de personnel enseignant suppléant
	Charge de travail du personnel enseignant suppléant
	Nombre de jours requis pour que le personnel enseignant suppléant soit admissible aux affectations de longue durée
	Effectifs de classe pour les nouveaux codes de cours

Enjeux à la table des travailleuses et travailleurs en éducation	Enjeux à la table du personnel enseignant et du personnel enseignant suppléant
	Questions centrales relatives aux administrations scolaires provinciales/Questions relevant de la négociation centrale pour le personnel enseignant de l'Administration des écoles provinciales (PSAT), à l'exclusion des conditions de travail, par exemple la charge de travail, les heures de travail et le lieu de travail
	Journée de travail, y compris le travail effectué en dehors du temps d'enseignement
	Année de travail (par exemple le nombre de journées pédagogiques)

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le processus de négociation, veuillez consulter la série d'articles Négociations 101 sur la page OSSTF/FEESO *Update*.

Participez à votre réunion d'information locale de district sur la négociation

Vous pourrez également en apprendre davantage sur le processus de la CRTO lors de votre réunion d'information locale de district sur la négociation. Ces réunions auront lieu en septembre et en octobre et fourniront aux membres de l'information et un aperçu de la négociation, de l'état actuel des choses et des prochaines étapes possibles.

Les membres en apprendront davantage sur :

- l'état des négociations;
- ce qui se passera après la publication de la décision de la Commission des relations de travail de l'Ontario;
- le processus de négociation et les prochaines étapes possibles;
- l'importance des votes éventuels à venir et de la participation des membres.

Les réunions seront organisées par votre district. Votre unité de négociation/district vous communiquera bientôt les renseignements précis sur la date et le lieu de votre réunion locale. Une fois les dates des réunions confirmées, elles seront ajoutées à notre site de campagne https://sousfinance.ca/.

Assurez-vous qu'OSSTF/FEESO dispose de vos coordonnées personnelles à jour.

Les semaines et les mois à venir seront importants. Les membres doivent recevoir en temps opportun l'information concernant les négociations, les réunions d'information, les actions et les autres développements.

Vous aurez également besoin de votre numéro d'identification de membre pour ouvrir une session sur le site Web provincial en vue d'un vote de ratification ou d'un éventuel vote de grève.

Si vous ne recevez pas régulièrement les mises à jour d'OSSTF/FEESO ou si vous n'arrivez pas à ouvrir une session dans le portail des membres du site Web provincial, veuillez écrire à membership-database@osstf.ca afin de confirmer que vous figurez dans notre base de données et que nous avons vos coordonnées à jour.

Les Bulletins de négociation sont disponibles dans la section *maFEESO du site Web d'*OSSTF/FEESO. Veuillez vérifier *maFEESO* régulièrement pour obtenir les plus récentes mises à jour sur les négociations.